

pas pris assez tôt après sa préparation. Toutes les précautions recommandées doivent être d'autant plus rigoureusement observées que la température extérieure est plus élevée.

4° Autant que possible, le malade remplacera toute la viande *cuite* de son alimentation, par une égale quantité de viande *crue*, prise râpée, dans une petite quantité de bouillon froid, ou en boulettes salées ou sucrées, ou enrobées dans de la confiture, ou avec quelque sauce mayonnaise, ou mélangée de jaunes d'œufs durs, avec câpres et vinaigre, etc.

Mais si le malade ne pouvait supporter la viande crue, il serait tout de même préférable de supprimer les viandes noires *cuites* de son alimentation.

5° Le reste de l'alimentation sera normal. Toutefois, il sera bon de ne pas insister sur les œufs, que recommandent d'habitude les partisans de la suralimentation. Le lait devra être pris non bouilli, autant que possible, très frais et toujours sans excès.

Le riz, les lentilles, les pois, les boulettes préparées avec de la farine devront paraître fréquemment sur la table, ainsi que les huîtres, les coquillages, les escargots, le poisson fumé.

Lorsque la fièvre sera telle que l'alimentation devra être réduite à sa plus simple expression, le jus de viande, la viande crue et le riz au lait seront la base de cette alimentation réduite.

6° Si le malade n'est pas arthritique, s'il n'est pas prédisposé aux poussées congestives et hémorragiques, s'il a conservé un bon appétit et ses facultés digestives, et s'il peut prendre la viande crue sans dégoût *en grande quantité*, il est alors inutile de recourir à la préparation du suc musculaire, toujours longue et pénible.

Mais il faut alors que le malade prenne, au moins, par jour.

Pour une tuberculose au 1er degré ... de 300 à 400 gr. de viande crue, 10 à 12 onces.

Pour une tuberculose au 2e degré ... de 500 à 800 gr. de viande crue, 18 à 25 onces.

Chaque prise de viande crue pourra être suivie de l'absorption d'une petite quantité (un demi-verre à madère) de quelque vin généreux, bordeaux ou muscat.

7° La crainte du tœnia ne doit pas détourner les malades de ce traitement par la viande crue.

D'abord, avec de la viande proprement préparée, cet accident est extrêmement rare; d'autre part, il est de minime importance, rien n'étant plus facile que de se débarrasser d'un tel parasite, et le petit inconvénient d'un traitement anthelminthique ne pouvant être mis en balance avec la guérison d'une maladie telle que la tuberculose.

La viande de mouton n'offre pas, à ce point de vue, l'inconvénient en question; mais nous ne pouvons affirmer que cette viande ait la même action thérapeutique que celle du bœuf. L'identité est cependant probable.

8° Toute médication prétendue spécifique, toute absorption de médicaments devra être suspendue pendant le traitement zomothérapique.

L'huile de foie de morue seule pourra être continuée.

Bien entendu, le malade devra se placer dans les conditions hygiéniques reconnues comme indispensables à la cure de la tuberculose, telles qu'une large aération, l'absence de toute fatigue, sinon le repos complet, et la propreté aseptique du milieu ambiant.